



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 mars 2006
Français
Original: anglais

Lettre datée du 29 mars 2006, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous informer que votre lettre du 15 mars 2006 (S/2006/192) concernant votre intention de proroger le mandat de votre Représentant spécial pour la région des Grands Lacs jusqu'au 30 septembre 2006 a été portée à l'attention des membres du Conseil de sécurité, lesquels ont pris note des informations contenues et de l'intention exprimée dans votre lettre.

Les membres du Conseil ont également pris note de la recommandation formulée dans votre rapport concernant les préparatifs de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (S/2006/46), suivant laquelle « il est encore possible et nécessaire d'affiner les priorités établies ». Ils encouragent à ce sujet votre Représentant spécial à centrer ses efforts sur trois priorités dans l'exercice de son mandat :

- a) Aider les pays de la région à convoquer le deuxième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs le plus rapidement possible, et notamment prêter une attention particulière aux questions relatives à la paix et la sécurité;
- b) Faciliter l'adoption par les pays de la région d'un pacte de sécurité, de stabilité et de développement;
- c) Aider les pays constitutifs de la région à faire en sorte que le mécanisme de suivi prévu, qui sera contrôlé au niveau régional, soit pleinement opérationnel d'ici le deuxième Sommet et prendre les mesures nécessaires pour transférer les responsabilités résiduelles des Nations Unies à ces pays.

Les membres du Conseil ont également demandé, si le deuxième Sommet n'était pas convoqué en septembre, à réexaminer sans retard le mandat du Représentant spécial.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) César **Mayoral**

